Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards

Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie

N° 138 **Automne 2024**

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- **Site Internet : www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie**

- **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**
  Se connecter à **www.syndapi74.fr** et cliquer sur l'icône **j'adhère**
  Règlement par Carte Bleue - ou par virement : FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
  Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
  Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY
  Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr

- **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)
  Monsieur Pierre TOMAS-BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
  Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr

- **Assurances multirisques et Rucher technique :**
  Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE
  Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr

- **Groupement d'Achats :**
  Monsieur **Jacques** PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS-JUSSY
  Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupementachat@syndapi74.fr

- **Groupement de Défense Sanitaire Apicole : www.gdsa74.fr**
  Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
  Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr

- **Commandes médicaments :**
  GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
  Tél. : 06 07 37 45 74 Monsieur Pascal VUATTOUX - mail : point contact sur le site du gdsa74.fr

- **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**
  Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
  Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr

- **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
  - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
  - Ruches vides (hors essaimage)
  - Dépopulation
  - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.

  Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08

- **DDPP de la Haute-Savoie :**
  9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55
  Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail **ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr**
  Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00

- **Pour le Trait d'Union :**
  Michel LAFFONT 1911, route des Boussages, Laitraz - 74490 ONNION
  Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr

Photo de couverture : Rucher de Champ Laitier, Frédéric Barillier

Sommaires

SYNDAPI 74

Editorial du président 4

La page du trésorier 5

Activités Syndapi74 (assurances et RT) 7

Commission achats 11

Echos des ruchers écoles 14

Miellerie des Bauges 27

Congrès international d'apiculture.... 29

Journée Apicole 30

Petites annonces 32

Pages techniques 33

Bon de commande 2025 35

PAGES du GDSA 74

Le mot de la présidente 37

GDS des Savoie (lutte contre le frelon). 41

Miels de forêt et toxicité 42

Bon commande médicaments..... 53

2024 : marquage Vert

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.

Les articles publiés dans le TU sont sous la seule responsabilité de leur auteur.

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**

Editorial

Encore une année difficile pour l'apiculture ! La production annuelle moyenne par ruche a été divisée par deux en une trentaine d'années. La situation s'est aggravée au cours de cette dernière décennie : les colonies doivent leur survie grâce aux bons soins des apiculteurs et à l'apport de nourriture au printemps. Malheureusement, 2024 n'échappe pas à ce constat et l'enquête réalisée auprès de nos adhérents révèle les faits suivants :

plus de 90 % des apiculteurs n'ont pas fait de récolte de printemps

60 % d'entre eux ont dû nourrir leurs colonies pour qu'elles survivent

60 % de production moyenne par rapport aux années précédentes

12 % d'entre eux déclarent que les hausses contenaient du miel figé dans les cadres.

Les conditions climatiques ont aussi été défavorables à tous les pollinisateurs sauvages : en l'absence d'éleveurs ou de protecteurs la survie et la reproduction de ces espèces ont été affectées. La diminution de ces populations n'incombe en rien à nos pratiques apicoles, mais bien à d'autres facteurs environnementaux plus complexes à gérer.

En 2021, j'imaginais qu'il s'agissait d'un accident qui n'arrive que tous les 30 ans, mais malheureusement, 2024 m'a donné tort, même si elle n'a pas été aussi calamiteuse.

Dans notre département, la lutte contre le frelon asiatique a été exemplaire : lors de la campagne de piégeage de printemps, vous avez capturé 1339 fondatrices dans les pièges sélectifs JabeProd financés par le Conseil départemental et soyez remerciés pour votre mobilisation. Grâce à l'effort médiatique réalisé par les organismes qui gèrent la lutte contre le frelon asiatique en Haute-Savoie les déclarations de nids à détruire ont doublé. Le Conseil départemental, le GDS des Savoie et le Syndicat d'apiculture coordonnent leurs actions dans trois directions :

les campagnes de piégeage au printemps et en automne

la signalisation de nids sur le site frelonsasiatiques.fr et leur destruction .

la protection des ruchers

À la suite d'un désengagement de Groupama Auvergne Rhône Alpes. Nous avons été contraints de modifier les contrats d'assurance des ruches. Désormais, nous assurons les ruches via le Syndicat National d'Apiculture (SNA) et un grand nombre d'entre vous a choisi ce contrat : aussi nous vous remercions de votre confiance.

Tous ceux qui assurent leurs ruches via le bulletin du TU doivent cocher la case SNA et payer la cotisation correspondante. De nombreux adhérents ont oublié de sélectionner la cotisation SNA en prenant l'assurance ; ce qui a entraîné une importante charge supplémentaire à notre trésorier A. Berlioz pour gérer ces adhésions.

La multiplication des produits et des fournisseurs pour constituer les kits de pots de verre, les kits de pots végétaux et les étiquettes nous imposent de revoir les procédures de distribution. Au moment où l'on imprime le Trait d'union, nous ne connaissons pas le prix de revient de tous les produits. Nous vous transmettrons par mail les nouvelles procédures de distribution quand nous ouvrirons les commandes en ligne sur le site syndapi74.fr

Des cabinets d'avocats spécialisés traquent les images publiées sur les sites et les revues pour verbaliser la publication des images protégées. Soyons rigoureux, ne transmettons pas d'images copiées sur Internet pour publication sur le site ou dans la revue !

Vous êtes toujours plus nombreux à utiliser les outils informatiques de notre site : soyez-en remerciés. Tous les nouveaux projets que nous proposons, tels que le suivi des campagnes de piégeage, les enquêtes de production … ne pourraient pas être envisagés sans ces outils. Ils permettent un appréciable gain de temps de bénévolat à notre trésorier pour la gestion des adhésions et des commandes. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques pour améliorer et simplifier l'ergonomie du site à l'adresse e-mail : siteinfo@syndapi74.

Suite à vos remarques concernant la perte de mails, lors de notre dernière AG, G. Deville a vérifié que notre site n'est pas « black-listé » ; ce qui signifie que les mails ne sont pas rejetés par les systèmes de messagerie. Avec le nombre croissant de contrôles, les mails peuvent être distribués par votre boite-mail dans les indésirables pour des raisons indépendantes de notre serveur de messagerie donc pensez à vérifier vos « spams ».

Le Trait d'union est un outil de communication très précieux entre tous les apiculteurs haut-savoyards. N'hésitez pas à transmettre des articles à l'adresse e-mail traitunion@syndapi74.fr.

Nous vous attendons nombreux le 25 janvier à Faverges où l'association de la Combe d'Ire et le Syndicat organisent la deuxième Journée de l'abeille et le 6 avril pour notre prochaine AG à Cluses.

Vous êtes nombreux à nous faire confiance, nous sommes actuellement 1430 adhérents et vous en êtes vivement remerciés.

Tous les membres du bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en vous présentant aussi leurs meilleurs vœux pour 2025.

Pierre TOMAS-BOUIL (Président)

LA PAGE DU TRESORIER

2024 aura été une année médiocre pour l'apiculture en Haute-Savoie, une météo capricieuse a mis à mal de nombreuses miellées comme le pissenlit, l'acacia, seul le châtaignier a permis de sauver la saison.
Hormis quelques rares exceptions, c'est une saison mitigée, ce qui explique une baisse sensible des adhésions.

En effet, au moment où j'écris ces lignes, vous êtes près de 1428 à avoir renouvelé votre cotisation. C'est une érosion sensible (effectif 1523 en 2023), mais le niveau d'adhésion, reste correct et traduit la grande fidélité de nos apiculteurs.

Nous entrons dans la sixième année de fonctionnement du logiciel WP qui permet l'adhésion et les achats en ligne. Le développeur Arrêt Net nous avait donné comme fourchette environ 40 % la première année, au moment où j'écris cet article, on se situe à 74 %.

- CB /Virement : 1058
- Chèques : 70
- Dont près de 120 nouveaux

Bien sûr, on maintient le bulletin papier pour les apiculteurs qui n'ont pas d'ordinateur ou de tablette, mais les difficultés rencontrées par certains pour se connecter ont été prises en compte et la société Arrêt Net nous propose une nouvelle version plus conviviale, conforme en tout point à un site de vente en ligne.

Je vous invite à vous saisir de ce nouvel outil, car il sera pour moi un gain de temps en termes de gestion et permettra d'améliorer nos moyens de communication (envoi de mails, infos flash, etc.).

J'insiste sur ce point, car toute inscription par le bulletin papier devra être saisie entièrement par mes soins et ce sera une grande perte de temps et surtout beaucoup de travail (estimation de 10 min par bulletin).

Après la défection de notre assureur Groupama, nous nous sommes tournés vers le SNA qui accepte de nous assurer via Groupama !
Non, ce n'est pas un gag, mais ce changement a une contrainte : si vous optez pour l'assurance et/ou un abonnement à la revue Abeille de France, l'adhésion au SNA est obligatoire.
Ce point est très important, car nombre d'entre vous avaient oublié ce point, ce qui m'oblige à retourner la fiche à l'envoyeur avec un petit mot d'explication d'où une perte de temps et d'argent ; le timbre ayant beaucoup augmenté.

La situation financière du syndicat a fléchi cette année : dix ans de stabilité de la cotisation à 18€. Malgré de nouvelles dépenses apparaissent (gestion des assurances, rucher technique, déplacements collectifs, maintenance, etc.)., le CA a décidé de ne pas augmenter la cotisation.

Les abonnements aux revues sont facultatifs vous avez le choix entre :

- l'Abeille de France + version numérique gratuite : 26 €, plus adhésion au SNA : 5.50 €.
- l'Abeille de France version numérique uniquement : 166 €, plus adhésion au SNA : 5.50 €.
- Abeilles et Fleurs : 31€ + adhésion à l'UNAF : 1.50€
- La Santé de l'Abeille : 26 € ou 22 € pour les adhérents au GDSA.

Chaque année je reçois encore reçu beaucoup trop de déclaration de rucher. Je vous rappelle que la déclaration de ruches 2024 est à réaliser en ligne en vous connectant au site :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Vous pouvez aussi utiliser le Cerfa papier 13995*04 à envoyer à l'adresse suivante.

DGAL-Déclaration de ruches 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15

Réglez votre cotisation en ligne à réception du TU, cela évitera des oublis et donc des rappels.

Je vous adresse mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille pour l'année 2025.

André Berlioz

Le trésorier
André BERLIOZ

ACTIVITES SYNDAPI 74

ASSURANCE DES RUCHES

Depuis le 1er janvier 2024, l'assurance des ruches des adhérents du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie a été confiée au Syndicat National d'Apiculture (SNA). Les inscriptions se font à travers l'espace personnel de chaque apiculteur adhérent sur le site Internet www.syndapi74.fr.

Chaque adhérent à jour de sa cotisation SNA peut souscrire à l'une des formules pack avec ou sans abonnement à L'Abeille de France, et selon les tarifs indiqués ci-dessous.

ATTENTION : Les formules pack ne peuvent pas être divisées.

a) Formule pack Bronze comprend :

- L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.
- L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.
- L'accès aux webinaires du SNA.
- La prise en charge par le SNA de la couverture assurance en Responsabilité civile apicole à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches.
- La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution LÉKO à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri LÉKO sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Bronze : 0,40€ / ruche.

b) Formule pack Argent comprend :

- L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.
- L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit
- L'accès aux webinaires du SNA.
- La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches.
- La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution LÉKO à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri LÉKO sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Argent : 1,50€ / ruche.

c) Formule pack Or comprend :

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.
+ L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.
+ l'accès aux webinaires du SNA.
+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation + Vol + Détérioration à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches.

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution LÉKO à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri LÉKO sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Or : 3,40 € / ruche.

Les attestations d'assurances, qui font également office d'attestation pour les foires et marchés, sont accessibles sur le site du SNA, www.apiconnect.fr
Entrez votre adresse mail et créez votre mot de passe pour accéder à votre espace personnel et télécharger votre attestation.

Retour d'expérience sur l'assurance en 2024

Environ 980 adhérents se sont assurés sur le site SYNDAPI74 pour 10941 ruches : 425 avec le pack bronze, 182 avec le pack argent, 373 avec le pack or. Nous n'avons enregistré aucun sinistre en 2024. Il appartient à chaque apiculteur de bien choisir son option d'assurance en fonction des risques estimés pour ses ruchers en fonction de ses pratiques spécifiques : transhumance, emplacement des ruchers dans des zones fréquentées, etc.

Contact assurance pour le SYNDAPI74 :
Frédéric BARILLIER – 06 75 57 07 70 – assurance@syndapi74.fr

LE RUCHER TECHNIQUE

Le Rucher Technique des Prés Moulin est implanté à Saint Pierre en Faucigny dans l'emprise du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents). Créé avec le soutien de la Communauté de Communes des Pays Rochois et du département de la Haute-Savoie, il dispose d'un rucher d'une vingtaine de colonies d'abeilles et de tout le matériel nécessaire à l'élevage de reines afin d'atteindre son objectif principal : développer une souche d'abeille endémique de Haute-Savoie capable de résister aux nombreuses causes de mortalité des abeilles.

L'élevage des reines d'abeilles endémique de Haute-Savoie RT74

L'élevage a été suspendu durant deux années pour cause de risque de loque américaine dans la circonscription. La zone de précaution étant levée, Gilles Durand et Allain CHARON vont enfin pouvoir reprendre leurs travaux d'élevage des reines au printemps 2025. 23 colonies sont aujourd'hui disponibles à Saint Pierre en Faucigny. Afin de garantir la qualité des reines, celles-ci ont été remplacées par des souches issues du CETA Savoie (Conservatoire d'abeilles noires). Nouveauté pour le Rucher Technique cette année, les colonies ont été traitées contre les varroas avec le système VARROA CONTROLLER mis à notre disposition par le GDSA 74. France GAVE

a apporté ses compétences pour la mise en œuvre de ce processus innovant. Ce système basé sur l'hyperthermie consiste à introduire les cadres de couvain sans abeille dans une cuve chauffante spécifique qui les maintient à 42°C durant 2 heures et 20 min. Un humidificateur crée un environnement sain pour les larves et les couvains. A cette température, les larves VARROAS meurent alors que les larves d'abeilles résistent parfaitement. Les cadres de couvain sont ensuite replacés dans les ruches à leur emplacement initial. Ces opérations nécessitent de la rigueur afin de bien repérer les cadres afin de perturber le moins possible les colonies. Grâce à la forte capacité des deux cuves du GDSA, le traitement des 20 ruches, débuté à 9 h, était terminé à 13 h. Les colonies recevront en complément un traitement d'hivers à l'acide oxalique par sublimation hors couvain (VARROXAL) afin de détruire les varroas phorétiques restants.

Concernant les reines produites par le RT, les éleveurs de reines intéressés par le projet peuvent dès aujourd'hui se faire connaître et indiquer leurs capacités d'accueil de reines RT74 auprès de l'équipe du Rucher Technique. Les demandeurs seront sélectionnés en fonction de leur expérience en apiculture afin de garantir la réussite de l'introduction dans la colonie et le suivi qualitatif de chaque reine tout au long de sa vie. Une réunion aura lieu fin mars/début avril 2025 au Rucher Technique afin d'organiser la distribution des reines. La date sera définie en fonction de la météo du printemps.

Rucher d'altitude de Champ Laitier

À la suite d'un rapprochement avec l'Office National des Forêts, le Rucher Technique dispose depuis 2021 d'un rucher d'altitude à Champ Laitier, vallée d'alpage située à 1450 m d'altitude à proximité du Plateau des Glières (3 km à vol d'oiseau, séparée par la montagne des Frètes culminant à 1700 m). Cette situation est parfaite pour l'évaluation en climat de montagne des reines d'abeille endémiques RT 74 produites à Saint Pierre en Faucigny.

A partir d'une colonie forte hivernée en 2022, nous disposons aujourd'hui de 3 colonies d'abeilles dites « noires », mais surtout très locales. L'accès au site se fait en 4x4 ou à pied, limitant les mélanges inévitables observés dans la vallée. Ces abeilles plutôt douces pour des noires produisent chaque année quelques dizaines de kilos de miel de montagne. Les varroas y sont peu nombreux, autant grâce à l'éloignement des autres ruchers qu'au système VATOREX (hyperthermie à cadre chauffant) fonctionnant en continu avec un panneau solaire. Les colonies sont également traitées hors couvain à l'acide oxalique par sublimation. Par précaution, les ruches reçoivent une isolation extérieure en hiver (plaques extrudées), mais la multiplication des colonies nous permettra bientôt de tester les colonies dans des ruches sans protection extérieure. La multiplication par division donne de bons résultats. La fécondation se fait sur place afin de prévenir au maximum l'apport possible de maladies extérieures. Il s'agit avant tout d'observer l'évolution des colonies dans la durée.

Quelques problèmes de cohabitation avec les bovins en alpage nous ont amenés à aménager un nouvel emplacement mieux adapté pour notre rucher d'altitude. Les ruches ont été déplacées et regroupées au lieu dit « La Carrière ». Nous pouvons à présent mieux envisager l'avenir avec en projet, la mise en place d'un rucher couvert mobile afin de protéger les colonies de la neige et de disposer d'un abri pour stocker le matériel et le sirop.

Un grand merci à Brice HENRIOT de l'ONF, à Christian RANNARD, Président du groupement pastoral de Champ Laitier, à Lionel PEPIN, le berger, à Christophe DUCHATEL et au département de la Haute-Savoie qui nous permettent de mener cette belle expérience dans les meilleures conditions.

Contact : Elevage des reines et Rucher technique
Frédéric BARILLIER - 06 75 57 07 70 - ruchertechniquedespresmoulin@gmail.com

COMMISION ACHAT

Parlons KITS

Détail du Kit pots verre 250 g :

- 192 pots verre modèle de 212 ml filmé par 12 unités,
- 200 capsules métallique alvéole TO63,
- 200 étiquettes d'inviolabilité,

Détail du Kit pots verre 500 g :

- 192 pots verre modèle de 370 ml filmé par 12 unités,
- 200 capsules métallique alvéole TO 63,
- 200 étiquettes d'inviolabilité,

Détail du Kit pots verre 1 kg :

- 192 pots verre modèle de 750 ml filmé par 12 unités,
- 200 capsules métallique alvéole TO 82,
- 200 étiquettes d'inviolabilité,

Détail du Kit végétal 1 kg blanc ou transparent :

- 160 pots en matière végétale de 750 ml (résidu de canne à sucre),
- 160 capsules métalliques blanches ou dorées TO100,
- 200 étiquettes d'inviolabilité

Détail du Kit végétal 500 g blanc ou transparent :

- 200 pots en matière végétale de 390 ml (résidu de canne à sucre),
- 200 capsules métalliques alvéoles TO 82,
- 200 étiquettes d'inviolabilité

Quelques conseils pour les pots végétaux.

Bien que résistants, ils ne supportent pas la chaleur.
Il ne faut pas les exposer à plus de 45 degrés Celsius, que ce soit dans l'air ou dans l'eau.
Évitez de les stocker au soleil ou de les mettre au bain-marie.

Groupement Activité 2024

Ventes en montant et produits.

Produits	Montant
Kits verre	7 650 €
Étiquettes verre	1 840 €
Kits végétaux	12 977 €
Étiquettes végétales	1 863 €
Ventes supplémentaires	766 €
Total ventes 2024	**25 096 €**

Produits nb	Nb kits	Nb pots	Nb capsules
Kit végétal kilo	50	8000	8000
Kit végétal 500 g	30	6000	6000
Kit pots verre 250 g	9	1800	1800
Kit pots verre de 500 g	33	6600	6600
KIT pots en verre 1 Kg	19	3800	3800
Étiquettes d'Inviolabilité	141	28200	

Achats des composants.

Produits	Montant
Pots vég 750	11 795 €
Pots vég 390	
Pots verre 228	1 030 €
Pots verre 378	7 983 €
Pots verre 750	2 429 €
TO 63	365 €
TO 82	
TO 100	
Étiquettes	3 328 €
Total	**26 931 €**

Produits nb	Nombre
Pots vég 750	8 160
Pots vég 390	5 800
Pots verre 228	2 736
Pots verre 378	19 440
Pots verre 750	3 840
TO 63	4 290
TO 82	10 798
TO 100	1 000
Étiquettes	39 200

Tous les composants achetés sont regroupés en kits et affectés aux dépositaires.

Les composants non utilisés sont mis en stock pour une utilisation future ou pour les ventes sur stock.

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi – nourrisseurs …
QUINCAILLERIE
JACQUARD
Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ✆ **04.50.03.02.19**
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE

DE QUI ON SE MOQUE ?

COMMENT TROMPER LE CONSOMMATEUR ?

Et les autres !

Quelles sont les consignes d'étiquetage des revendeurs, importateurs, conditionneurs et de la grande distribution ?

- **Toute étiquette doit comporter les noms des pays d'origine classés en fonction de la proportion de chacun par ordre décroissant.**

Mais ce serait trop facile pour le consommateur. Alors comment font-ils pour brouiller les pistes et rendre la lecture difficile ?

Et bien voilà ; ils utilisent l'identification de la FIFA sur trois lettres, plus compliquée que les identifiants sur les plaques minéralogiques.

Morceaux choisis :

Code Pays	Pays / Nation
GER	Allemagne
ENG	Angleterre
ARG	Argentine
BRA	Brésil
CHI	Chili
CHN	Chine
BRA	Brésil
ESP	Espagne
SCO	Écosse

La liste complète sera disponible sur le site du syndicat.

Exemple : « Origine, chn 80%, arg 20 % »

N'hésitez pas à communiquer auprès de vos proches et clients ; tous ont le droit à l'information.

Jacques Pavia
Commission Achat

Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des 5 ruchers écoles présents dans notre département.
Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Les cours se sont déroulés comme d'habitude dans une bonne ambiance. Le nombre de participants ne faiblit pas, il faudra à l'avenir trouver des animateurs supplémentaires pour avoir un vivier suffisant.

Traitement sanitaire de l'ensemble des colonies et cours sur le nourrissement et la mise en hivernage réalisé en août, septembre.

Un appel à volontaires sera fait lors de notre prochaine AG

La vie des ruchers :

Poisy : la réfection du toit est finalement réalisée en octobre 2024.

Nos amis à l'œuvre

Les îles : une nouvelle convention a été signée avec la commune d'Annecy, un nouvel emplacement est disponible le long du Fier, le terrain doit être aménagé.
Entre temps, nous avons déplacé les ruches à Poisy.

Le Mont : de nouveaux supports sont installés pour accueillir les ruches à mâles.
Un don de 12 ruches de la famille de Bob suite à son décès a permis de grossir le nombre de ruches au Mont.

Ruches de Bob

L'élevage des reines :

Cette année, nos efforts se sont concentrés sur cette activité.

Une visite chez APIGENIX pour découvrir les conditions nécessaires pour évoluer dans la sélection.

Une analyse des antennes de 10 bourdons faite sur nos sélections par biométrie d'abeilles noires nous a permis de confirmer une voire 2 colonies ayant la génétique de l'abeille noire.

Suite à cela, nous avons acquis une reine noire "Suisse" qui a été développée avec soin en colonie sur laquelle nous avons réalisé au moins 500 greffages.

Le résultat des greffages a donné environ une centaine de reines qui ont été introduites dans nos ruchettes pour atteindre 40 ruches à mâles.

Fermeture des stations de fécondations :

Montremont et Bellevaux sont fermées et tout le matériel est rapatrié soit au Mont, soit chez Roland.

Les achats groupés de sirop et de candi ont toujours autant de succès, la formule de distribution chez Interlogistic à Argonay convient à l'ensemble de nos adhérents.

Extraction et mise en pots du miel de nos ruchers réalisée à la miellerie des Bauges en présence d'adhérents inscrits aux cours.

Vie des stands et manifestations :
Interventions écoles : Poisy, Nonglard, Sillingy.
Journée de l'environnement : Epagny Metz Tessy
Fête du Vieux Seynod
Forum des associations à Poisy
Prochainement : fête de la pomme et du miel à Novel et marché de Noël à Poisy

Notre association est active pour la sauvegarde de l'abeille noire.

Notre prochaine **A**ssemblée **G**énérale est prévue le dimanche 1er décembre 2024 dans la salle du CDI de l'ISETA,

Nicolas Mari ASA – Rucher Ecole de Poisy
Contact @rucherecoledepoisy.fr
www.rucherecoledepoisy.fr

L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Une saison qui démarre en fanfare côté abeilles avec les mois de février, mars favorables au développement de nos colonies. Les premiers essaims sont partis fin mars. Tout semblait se mettre en place pour une super saison…
Mais c'était sans compter sur le retour du froid et de la pluie, les choses ce sont

compliquées. Difficile de maintenir nos calendriers de formation et de faire un suivi régulier de nos colonies. Nous avons évité la perte de colonie, mais les hausses ont été retirées, difficile pour les débutants d'acquérir le minimum dans ces conditions. Il a été difficile de mettre en place notre rucher de fécondation au Lignon. Les nuclei ont été laissés à Châtillon jusqu'à juin, donc très difficile pour conduire une quelconque sélection par les mâles. Quand le beau temps est revenu, nous avons vu des choses assez étranges au sein du rucher, notamment sur les remérages et la fécondation des reines.

Mais comme prévisible au retour du beau temps avec des ruches sans provision, les essaims ont commencé à partir dans tous les sens. Sur certaines colonies du rucher, le nombre de cellules royales était impressionnant tant par leur nombre que par leur taille

Si la taille de la reine est proportionnelle à la taille de la cellule, alors on devrait la trouver facilement.

Les animations

- A la médiathèque de Cluses
- Au centre de vacances des Gets
- A l'exposition des oiseaux à Scionzier

En Juin 17 adhérents ont participé à une journée de formation sur l'élevage de reines animée par Jean-Pierre DELAUNAY.

La météo étant avec nous, ainsi tout s'est passé au rucher de Châtillon.

Dans un premier temps, Jean-Pierre a indiqué l'intérêt d'élever des reines, puis il a présenté le matériel et les différentes techniques d'élevage.

Par la suite, nous sommes passé à la pratique.

- Création d'un starter fermé.
- Prélèvement de jeunes larves et greffage dans les cupules. Chacun a pu tester et ainsi se rendre compte de la dextérité nécessaire.
- Peuplement de nucléis et introduction de cellules royales prêtes à éclore.

Coté sirop et médicament, la distribution s'est bien passée. Le fait de faire deux distributions, une journée complète et une demi-journée, nous a permis de distribuer la quasi-totalité des commandes qui s'élève cette année à plus de 20 000 kg .

La séance de récolte et d'extraction s'est passée comme d'habitude dans une bonne ambiance. Le matin : au rucher de Thyez, récupération des cadres à l'ancienne, cadre par cadre, le coup du lapin et un coup de balayette pour chasser les dernières abeilles et hop, vite dans une caisse qui ferme bien. Poursuite au rucher de Châtillon pour le prélèvement des hausses sous lesquelles des chasse-abeilles avaient été posés la veille. L'après-midi, extraction à la miellerie au presbytère.

La récolte n'a pas été importante, mais néanmoins suffisante pour distribuer quelques kilos à nos communes partenaires, aux propriétaires des terrains et les kilos restants pour les débutants à un prix modique pour le plaisir de gouter à la récolte.

Le repas de fin d'année s'est déroulé le 17 novembre. Et puis un petit coup d'oxalique en décembre et l'année sera finie.

Année bien difficile, avec une pensée pour un des fondateurs de notre association, Pierre Joigne qui nous a quitté en avril.
Une pensée pour lui, sa famille et ses abeilles.

Contact : Pascal FALETTO president@abeille-noire-clusienne.fr
Site : http://abeille-noire-clusienne.fr/

Hommage à Pierre Joigne décédé le 9 avril 2024

Pierre Joigne est parti ce printemps 2024, peut-être guidé par Saint Ambroise, patron des apiculteurs.

C'était un ami et un homme passionné, dont l'engagement pour la cause apicole et syndicale, occupa une bonne partie de sa vie.
Je l'ai connu dans des conditions particulières : la ville de Cluses possédait 2 ruchers-écoles dont l'un était dirigé par Pierre. En tant que président du Syndicat de Haute-Savoie, je souhaitais les rassembler pour augmenter leurs forces. Celui de Pierre finit par s'imposer, pour l'intérêt des stagiaires.

Lorsque le Syndicat décida d'organiser des stages de 2 ou 3 jours pour former une équipe qualifiée de dégustateurs de miel, c'est Pierre qui se chargea avec compétence de toute la logistique, à l'école de Marzan avec M. Gonnet en 1996, S. Sabatier en 1997, L. Dubos en 1998, personnalités reconnues en dégustation en France, et même en Europe.
C'est ainsi qu'eut lieu en 1997, le premier concours des miels de Haute-Savoie, présidé par Pierre.

Pierre a également été membre du conseil d'administration du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie jusqu'en 2019.

Bruno CARTEL

J'ai rejoint l'abeille noire clusienne en 1985. Les locaux de l'association étaient situés à Cluses, au sous-sol du bâtiment de la sécurité sociale.

Pierre Joigne et Pierre Périllat ont été l'origine de la création de l'association l'abeille noire clusienne en 1980. Ils étaient les animateurs, et présidents par alternance. Il y avait peu d'adhérents, mais de bons connaisseurs, dont Jean Nourrissat. Connaissances des bases et discussions sur place le samedi après-midi avec de temps en temps une visite au rucher de Pierre Périllat à Cluses ou à Saint-Sigismond chez Pierre Joigne pour la pratique.

Nous faisions connaître l'association en participant à quelques événements locaux avec des panneaux explicatifs, une ruchette vitrée et également quelques fois dans les écoles.

L'association a grandi avec des adhérents bien dynamiques. Le rucher école, route de Châtillon, s'est mis en place. La mairie de Cluses a mis à disposition un local dans à l'ancienne école de Marzan.

Des adhérents, dont Pierre Plantaz, ont bien dynamisé l'association en formant les adhérents, notamment à l'élevage de reines.

Aujourd'hui, l'abeille noire clusienne poursuit son chemin grâce à la dynamique que Pierre Joigne a su apporter, réunis dans la passion pour nos abeilles pendant de longues années.

Témoignage Transmis par Bernard PERRET

RUCHER ECOLE PASSY

Une année apicole difficile et tumultueuse s'achève. L'hiver relativement doux, le développement prometteur des colonies en mars, puis la météo délétère durant le printemps entraînant la famine et une période d'essaimage très agitée... Bref, tout pour perturber nos avettes et perturber le travail de l'apiculteur. La vingtaine d'élèves volontaires confrontés à de multiple situation a trouvé son bonheur dans notre programme.

A noter que l'on commence à détruire des nids de frelon asiatique sur les communes environnantes à Sallanches, rappelant ainsi la nécessité de détecter et signaler la présence de cet envahisseur : https://www.frelonsasiatiques.fr/

Gilles Durand

Rucher Ecole de Passy - 221 Chemin des Juttes 74190 Passy
Rejoignez-nous sur Facebook! Rucher école Passy

ABEILLE DU SALÈVE

Site internet : https://www.abeille-du-saleve.org/

Contacts : Monsieur Alexis ASSENS, Président (president@abeille-du-saleve.org)
Monsieur Alain LACRAZ, Secrétaire (secretaire@abeille-du-saleve.org)

Nouveau logo de l'Association :

Quelques nouveautés pour cette année 2024, avec la mise à jour du logo de notre association (merci à M. Jérôme Carrel), qui laisse apparaitre dorénavant notre année de création et notre nom. Autre changement, nous proposons désormais l'adhésion et l'inscription à notre formation via un site internet : https://inscriptions.abeille-du-saleve.org/ (réouverture à partir du 01/11 pour 2025).

Récompense pour les élèves de la promotion 2024, la récolte du miel !

Du côté formation, la promotion des élèves 2024 qui ont suivi nos cours a compté 23 personnes qui ont travaillé autour d'une trentaine de ruches. Si la production de miel de printemps a brillé par son absence, nous nous sommes rattrapés avec celle de l'été qui a été acceptable.

En 2024, nous avons comptabilisé 241 adhésions réalisées sous la forme traditionnelle « papier » mais également 11 adhésions qui ont été réalisées par l'intermédiaire de notre nouveau site web dédié ! Si vous connaissez des personnes désireuses de suivre une formation dans notre rucher école, n'hésitez pas à en faire la publicité !

Sur notre rucher école de Moussy nous avons décidé de clôturer l'espace sous l'avant-toit, où les quelques ruches qui s'y trouvaient souffraient toujours d'un retard par manque d'exposition. Cet espace nous permettra ainsi de stocker du matériel (hausses/ruches vides) et de désencombrer notre chalet, merci à Jean-Charles Délétraz pour son temps et ses talents de bricoleur.

Tout fraîchement clôturé, un bel espace de rangement ainsi sécurisé.

L'édition 2025 de notre traditionnelle foire au matériel apicole d'occasion APITROC se tiendra le samedi 29 mars, de 8 heures à midi. L'emplacement n'est pas encore connu à ce jour, mais vous pouvez déjà bloquer la date dans vos agendas !

En vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année et un bon hivernage !

Alexis Assens

RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/

Quelques apiculteurs du Rucher École du Chablais sont devenus professionnels. C'est le cas de Jean-Pierre FAVRE.
Il nous a semblé intéressant de l'interviewer pour mesurer ce que nous avons pu lui apporter ; pour faire évoluer notre offre pédagogique également.

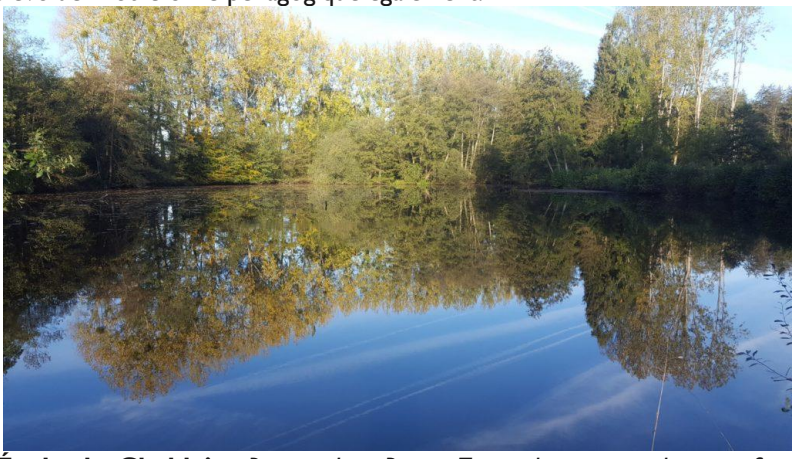

Rucher École du Chablais : *Bonjour Jean-Pierre. Tu es devenu apiculteur professionnel. Tes anciens compagnons du Chablais aimeraient avoir de tes nouvelles.*

Jean-Pierre FAVRE : *Je suis effectivement devenu professionnel. Pas uniquement. Ma femme Karine et moi avons repris dans le Perche une propriété de sept hectares avec une alternance d'étangs, de forêts et de prairies. Nous l'avons appelée le Domaine des Butineuses. Nous proposons des hébergements dits insolites. Le visiteur a l'impression de dormir à la belle étoile, mais dans le confort assez douillet d'une chambre. Parallèlement, je gère un rucher de 80 ruches.*

REC : *80 ruches, c'est peu pour un professionnel.*

JPF : *C'est vrai ; d'où l'accueil des visiteurs. Ce n'est cependant pas une activité annexe. J'ai centré mon travail d'apiculteur sur deux axes ; mon exploitation est rentable.*

REC : *Dis-nous-en davantage ?*

JPF : *Je produis des miels d'exception….*

REC : *Mais tous les apiculteurs prétendent produire des miels d'exception ! Et ceux qui ne le disent pas le pensent.*

JPF : *Effectivement. Mais peut-être que tous n'enchainent pas les micro-récoltes tous les quinze jours jusqu'en août ! Cela donne des miels typés. Peut-être que tous ne réalisent pas un filtrage à l'étamine. C'est fastidieux, mais cela apporte une cristallisation très fine. Peut-être que tous n'ajoutent un travail mécanique de malaxation. Les goûts sont très fins ; cela restitue quasiment les sensations d'un miel crémeux.*

REC : *Tu as évoqué un deuxième choix.*

JPF : *J'ai également axé ma production sur les produits santé au travers de préparations à base de pollen, de propolis, de gelée royale et de cire. C'est une activité beaucoup plus rentable que de vendre simplement du miel. Je me suis formé avec ma femme à l'apithérapie. Tout cela demande du temps ; d'où les 80 ruches.*

REC : *Comment as-tu démarré l'apiculture ?*

JPF : *En 2013, j'ai récupéré les ruches d'un apiculteur qui partait à la retraite. L'année suivante, je me suis rapproché du Rucher École du Chablais. J'y ai trouvé des gens sympathiques et des enseignants de qualité qui m'ont transmis leur passion. Quatre ans dans un rucher école, ça permet de progresser. L'alternance théorie/pratique est très bien équilibrée. Quand je suis parti, j'étais prêt à gérer un rucher de façon professionnelle.*

REC : *Au Rucher École, as-tu développé toutes les compétences nécessaires à ta vie d'apiculteur professionnel ?*

JPF : *Il y a eu des initiations dans tous les domaines. Mais, si l'on veut devenir expert dans des spécialités comme l'apithérapie ou la production de gelée royale, il faut aller se former en dehors. Mais les Ruchers Écoles apportent beaucoup et donnent des clés pour passer d'amateur à professionnel si on le souhaite.*

Le président
Serge SANTI

Le Rucher Communal de Marignier …Suite …

Nous avions présenté l'an dernier l'Abeille du Môle qui gère le rucher communal de Marignier. Nous vous proposons cette année de partager nos dernières réalisations et nos nouvelles activités.

Pour rappel à vos mémoires, la vocation de notre association est de promouvoir la biodiversité auprès de la population avec une priorité auprès de la jeunesse.
Nous utilisons l'attractivité de l'abeille pour réaliser notre communication dans les écoles.
Nous organisons des visites du rucher pour passer les bons messages et soutenons la mairie et des particuliers dans la plantation de plantes mellifères...
Nous accompagnons aussi des apiculteurs de loisir locaux pour les aider à gérer correctement leur une ou deux ruches, dans la continuité des formations de l'Abeille du Salève...
Nous participons à la lutte contre le frelon asiatique...
Nous sommes adhérents à L'Abeille du Salève pour son expertise notamment, au syndicat 74 et au GDSA 74 et sommes assurés et déclarés (Napi : A5132796).

Créée début 2021, à l'initiative d'apiculteurs de loisir, dans le cadre d'une concertation citoyenne organisée par la municipalité, l'association « L'Abeille du Môle » a commencé des interventions dans les écoles primaires pour présenter le monde apicole et promouvoir la biodiversité autour des insectes pollinisateurs.
Aussi, pour étayer notre discours avec des ruches pédagogiques et marquer notre message auprès des enfants, nous avons 8 colonies dans un espace idéal à 10 mn à pied des écoles et récoltons un peu de miel pour exciter les papilles des élèves.

En 2023, à la suite d'une dotation d'une ruche panoramique et de douze combinaisons junior financées par le Lions Clubs, nous avons débuté des visites du rucher par des classes de CE2/CM1 avec ouverture des ruches et découverte des abeilles sur leur cadre de vie…
Le rucher et les ruches sont agencés et organisés pour faciliter la visite des scolaires.
Les aspects de sécurité sont fondamentaux lors de ces rencontres (nous avons acquis une trousse de secours et un kit d'intervention en cas de piqûre).
L'organisation par nos équipes (minimum 6 personnes plus les enseignants) et un matériel contrôlé et en état sont indispensables pour garantir une intervention en toute quiétude et sans aucune piqure par les insectes…

En 2024, nous avons poursuivi nos activités avec 9 visites de classes sur la communauté de communes de Bonneville, dont 3 maternelles avec un programme adapté aux « poussins », ainsi que des visites du rucher par des primaires, plus aptes à affronter l'ambiance de la ruche… Mais notre ambition nous a poussé à développer des roll-up sur le monde apicole, les pollinisateurs et les plantes mellifères de notre vallée… Ce nouvel outil, toujours financé par le Lions Clubs nous permet d'organiser des expositions (déjà 2 au programme de cette année) à l'attention du public néophyte que nous souhaitons sensibiliser à l'importance de protéger nos pollinisateurs par la plantation d'arbres et d'arbustes mellifères…

Pour 2025, nous travaillons déjà sur un projet encore plus ambitieux avec les adolescents des centres d'animations de la communauté de communes de Bonneville et Marignier… Mais il fera sans doute l'objet d'un futur article.

Si vous souhaitez plus d'informations sur nos activités et notre association, ou nous apporter vos conseils et votre aide, n'hésitez pas à nous contacter…

Patrick MERCIER, président de l'Abeille du Môle *Contact : abeilledumole@gmail.com*

Tél : 06 40 49 42 72

Miellerie collective des Bauges
Saint-Eustache

2024 - Encore une saison très compliquée.

Des essaimages en quantité très importante, phénomène dû à une météo capricieuse et des phénomènes de disette ; gel des fleurs, succession de pluies et températures basses, trop peu de ressources en nectar au moment de la floraison. Récolte de miel de printemps inexistante pour la quasi-totalité de nos apiculteurs.
Nous avons tous été dans l'obligation de nourrir nos abeilles en mai/juin ; elles n'auraient peut-être pas survécu sans cette aide.

374 est le nombre de hausses extraites cette année, avec une moyenne de 12kg. Cela fait environ 4,400 T de miel, réparties entre 31 apiculteurs (sur 59 adhérents). Quelques apiculteurs ont transhumé, ce qui leur a permis de renforcer les colonies et de produire du miel de lavande ou de haute montagne. La miellerie collective a été très loin d'atteindre un niveau d'extractions comparable à son niveau élevé de 2020…

Le nombre des adhésions annuelles à l'association est en diminution, car certains apiculteurs n'adhèrent que s'ils ont du miel à extraire, des services à utiliser ; en revanche, qu'il y ait ou non des extractions, nos charges fixes annuelles ne changent pas…

Peu d'extractions cet été = moins de casse de matériel ; nul besoin de réparations importantes des machines. Nous ne ferons pas la séance du nettoyage d'automne. Cependant, la mise en route pour le printemps nécessitera davantage de volontaires.

Soyez donc plus confiants et optimistes, dès le début de l'année civile ; soutenez l'association avec vos cotisations ! **Adhérez <u>dès le printemps</u>** avant l'AG et participez à cette manifestation importante.

Date de l'AG, venez nombreux ! ; Samedi 15 mars 2025 à 9h à Saint-Eustache

Notre partenariat avec la coopérative SHERPA aide cet automne 8 apiculteurs à commercialiser leur miel ; à cette fin, nous avons permis à plusieurs apiculteurs de créer leurs nouvelles étiquettes compatibles avec la charte développée pour les partenaires.

La Miellerie Collective a participé à quelques manifestations : venez nous rejoindre, pour nous aider !

- Fin avril, en présence de François LAVOREL, nous avons parlé du frelon à pattes jaunes et de nos abeilles pour la Société Mycologique et Botanique d'Annecy…
- Début juillet, avec le partenariat de « Bauges Evasion », nous avons reçu 3 classes de maternelles de St Jorioz, soit environ 70 enfants.
- Mi-septembre : à Saint-Jorioz, nous étions présents à la fête du Laudon.
- Fin septembre, nous avons été présents au Semnoz, à la 6ème « fête du bois et de la forêt ».
- Début octobre : à l'exposition mycologique et botanique à Bonlieu, nous avions un stand…
- Désormais, Baptiste participe au marché « Carré des producteurs » de St Jorioz, tous les mardis soir, sous les couleurs et le chapiteau de la Miellerie Collective.
- La Miellerie participera également au marché de Noël de Saint-Jorioz.

Grâce au dynamisme et au fonctionnement mis en place par l'association des apiculteurs de la miellerie collective du massif des Bauges, vous pouvez extraire votre miel dans des conditions optimales à l'aide d'un matériel adapté et performant, dans un local spacieux aux normes alimentaires (agréé pour nos adhérents Bio).

Que vous soyez petit producteur, pluriactif ou professionnel, **ce projet est pour vous !**

Une chambre chaude, un désoperculateur à chaîne, deux extracteurs de 20 cadres, une centrifugeuse à opercules, un réfractomètre, des maturateurs, une pompe doseuse couplée à une table tournante, une étiqueteuse semi-automatique et bien d'autres matériels professionnels sont mis à votre disposition dans nos locaux pour vous éviter d'acquérir un matériel couteux qui sert si peu de temps dans l'année ! Investissez plutôt dans votre cheptel et économisez ce matériel !

Profitez des facilités pour vos extractions, (même pour une seule hausse), bénéficiez de l'expérience et des échanges entre apiculteurs lors des journées de mise en place des outils et des nettoyages ; ces moments de convivialité sont utiles et très appréciés.

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du CA, toute bonne volonté est acceptée, l'équipe fatigue et s'épuise…

Pour nous contacter, prendre une adhésion en ligne, trouver les renseignements :
www.mielleriecollectivedesbauges.com,

Facebook : « MiellerieCollectivedesBauges », venez nous rejoindre, n'hésitez pas à aimer FB et à vous exprimer.

E. mail : **mielleriecollective.bauges@gmail.com**

A bientôt pour la saison 2025 !

Laurence NAMBOTIN et Vincent MONOD

2ème congrès international d'apiculture et d'apithérapie à Tours

Un petit groupe d'apiculteurs adhérents au syndicat d'apiculture de Haute-Savoie s'est rendu à Tours pour assister au 2ème congrès international d'apiculture et d'apithérapie organisé par le SNA.

Départ en mini bus le samedi matin 12 octobre et retour le dimanche soir.
Chacun a pu visiter les nombreux stands des exposants de matériel apicole, des produits de la ruche, des innovations apicoles, des associations de formations et de services pour l'apiculture.

Deux grandes salles permettaient de suivre des conférences très variées : techniques apicoles, apithérapie, influence du changement climatique sur la vie et la santé des abeilles, etc.

Un Week-end riche en informations, en échanges avec des apiculteurs et également avec les organisateurs du salon.

Le personnel du SNA explique le fonctionnement d'un logiciel

A table : tous à l'écoute des explications de notre président.

A table : la bonne humeur était également au menu

Le retour à la descente du mini bus. Les participants sont ravis

Journée départementale apicole

organisée par l'association "l'abeille noire de la Combe d'Ire" avec le Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.
Samedi 25 janvier 2025 de 9h à 17h
à Faverges (74210)
Salle Polyvalente, Place Serand

Programme :

Matinée réservée aux apiculteurs des départements savoyards (affiliés au Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie ou au Rucher des Allobroges 73)

9h : Accueil

9h30 : Intervention de Jean-Paul Charpin (Secrétaire du SNA – Syndicat National d'Apiculture)

10h15 : Lutte contre le varroa par le GDSA 74 et Jean-Michel Humbert, apiculteur à Cruseilles : par l'encagement des reines

11h : Conférence du Dr Philippe Garcia, vétérinaire, membre de l'Association Francophone d'Apithérapie (AFA) - Les produits de la ruche – récolte et conditionnement pour une utilisation thérapeutique.

12h : Repas - sur réservation – avant le 15 janvier 2025

Après-midi ouvert au public gratuitement

14h30 : Lutte contre le frelon asiatique, par François Lavorel et Philippe Cléry, référents frelon asiatique du département 74. Bilan 2024 : Piégeage des fondatrices – destruction des nids

15h30 : Apithérapie et soins familiaux par le Dr Philippe Garcia.

17h : Clôture de la journée départementale apicole.

Réservation repas avant le 15 janvier 2025

En ligne sur le site du syndicat https://www.syndapi74.fr/
Par courrier en renvoyant le bon ci-dessous avec le règlement à l'adresse suivante
Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY

Menu à 25 €

Terrine de lapin sur mesclun
Suprême de pintade – miel et morilles
Deux légumes (Flan de courge et gratin forestier)
Plateau de fromages
* * *
Duo de dessert (croquant chocolat et framboisier)
Café
(Vin en supplément)

Bon de réservation repas

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je réserve _____ repas au prix de **25 €**.

Je joins à la présente réservation un chèque de _____**€** représentant le coût des repas et libellé à l'ordre du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.

Nota : les demandes non accompagnées du titre de paiement ne seront pas prises en considération.

✂ ✂ -

Petites annonces

- **Vends essaims** hivernés d'abeilles locales sur 5 cadres Dadant en ruchettes de transport.
  Disponibles à partir de la première quinzaine d'avril 2025 selon les conditions météo et le développement.
  Pas de livraison.
  Enlèvement à proximité de Bons en Chablais.
  S'adresser à Nicolas CHAPUIS
  Tél: 06 75 92 72 56
  email: nicolaschapuis@hotmail.fr

- **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.
  Disponibles à partir de mi-avril.
  Vends reines marquées et fécondées
  à parti de mi-mai
  S'adresser à M. Didier MOUCHET
  18, Chemin de Matti
  74100 Vétraz-Monthoux.
  Tél. : 04 50 87 24 61
  Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)
  E-mail : didier-mouchet@orange.fr

- **Disponible à partir de mai 2024.**
  Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.
  S'adresser à M. Pierre PLANTAZ
  204, avenue de Léchères 74460 Marnaz
  Tél. : 04 50 98 20 25

- **Vends jeunes reines d'abeille noire** en ponte et marquées.
  Expédiées ou enlevées.
  Livrées en cage d'introduction.
  Gelée Royale fraiche, production sur commande.
  S'adresser à M. J-P DELAUNAY
  Tél. : 04 50 46 27 28

- **Vends 2 ruchettes d'observation,** corps pour 1 cadre Dadant, sans hausse.
  S'adresser à Bruno CARTEL
  Tél. : 04 50 78 00 35/repas
  mail : brunocartel@orange.fr

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.
Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr

Méthode rapide pour rechercher une reine

Pour beaucoup d'entre nous, la recherche de la reine est une opération compliquée. Voici une méthode qui permet de trouver rapidement et facilement une reine

Quelques règles à respecter pour la recherche d'une reine :

- Sortez votre pince à reine pour vite l'avoir sous la main.
- Observez l'entrée de la ruche et regardez de quel côté entre les abeilles, il y a de grandes chances que la reine soit dans cette partie de la ruche.
- Ne pas enfumer l'entrée. (Si possible pas de fumée du tout)
- La reine est craintive et fuit la lumière.
- La rapidité est le facteur de réussite, Il faut empêcher la reine d'aller sur les parois de la ruche.

Etape 1 - Isolez la colonie au centre de la ruche

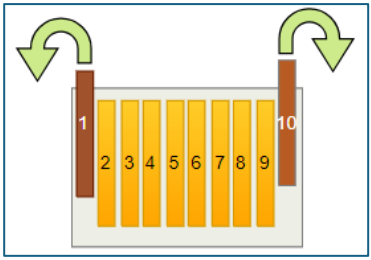

1. Sortez les cadres de rive droite et gauche.
2. Placez les cadres à droite et à gauche pour les remettre dans le même ordre.

Etape 2 - Divisez la colonie en deux zones

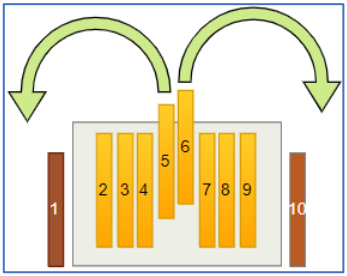

1. Sortez délicatement les deux cadres au centre.
2. Inspectez attentivement le cadre.

Attention de ne pas écraser les abeilles en stockant les cadres sur le côté de la ruche.

Etape 3 - Inspectez les zones cadres après cadres

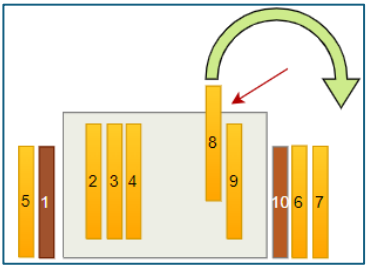

1. Sortez les cadres un à un d'une zone.
2. La reine va fuir la lumière.
3. Inspecter la face qui n'est pas à la lumière.
   Flèche rouge dans le schéma.

Etape 4 - Si vous trouvez la reine

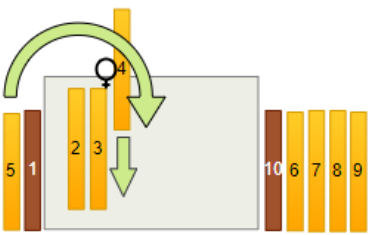

1. Capturez la reine dans la pince.
2. Remettez dans l'ordre les cadres
   Dans l'exemple, la reine est trouvée sur le cadre 4.
3. Marquez la reine dans un endroit calme
4. Libérez la reine à l'endroit où l'avez trouvé

Si vous ne trouvez pas la reine au premier passage

1. Inspectez l'intérieur de la ruche (caisse).
2. Remettez les cadres dans l'ordre en inspectant bien les cadres avant de le replacer dans la ruche.
3. Si vous ne trouvez pas au deuxième passage, n'insistez pas et refaites la manipulation le lendemain.

Geoffroy Deville

Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

BON DE COMMANDES 2025

Ce bulletin doit être utilisé uniquement par les adhérents qui n'ont pas internet.

Le bon de commande comprend les adhésions (Synapi74, SNA, GDSA74), les revues, l'assurance.
Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois.

Nom : _____ Tél. fixe : _____

Prénom : _____ Tél. portable : _____ Age : _____

Courriel : _____ N° apiculteur _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nombre de ruches (obligatoire) : _____	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie	**1**	**18 €**	**18 €**
Adhésion au GDSA74 (groupement de défense sanitaire)		20 €	
Cotisation soutien lutte frelon asiatique		5 €	
Abonnement Santé de l'abeille **pour adhérent GDSA : 22€ pour non adhérent GDSA : 26 €**			
		Sous-total 1	

Syndicat National d'Apiculture : Adhésion, Revues, Assurances **Prendre connaissances des informations au verso du bon**			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au SNA (**obligatoire si vous prenez des produits SNA ci-dessous, sinon barrer le montant de l'adhésion dans la colonne Total)**	1	5.50 €	**5.50 €**
Abonnement Abeilles de France + version numérique gratuite	1	26 €	
Abonnement Abeilles de France version numérique uniquement	1	16 €	
Assurance, cocher la case du pack choisi et le nombre de riches et calculer le montant à reporter dans la colonne Total (l'éco contribution CITEO est incluse dans les packs)			
☐ Pack bronze : responsabilité apicole	0.40 € x …..… ruches =		
☐ Pack argent : pack bronze + responsabilité apicole + incendie + tempête + inondation	1.50 € x …..… ruches =		
☐ Pack argent + vol, détérioration	3.40 € x …..… ruches =		
		Sous-total 2	

Union Nationale d'Apiculture Française : Adhésion, Revues, CITEO			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Abonnement Abeilles et fleurs 31 € et adhésion UNAF 1.50 €	1	32.50 €	
		Sous-total 3	
		TOTAL = sous-total 1 + sous-total 2 + sous-total 3	

A) Mentions obligatoires dans le cas de souscriptions des formules packs :

Si vous proposez les formules packs à vos adhérents, les mentions suivantes doivent obligatoirement être présentes sur vos bulletins d'adhésions que vous remettez à vos adhérents.

a. Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025.

b. Procuration Apiculteurs

Je donne au Syndicat National d'Apiculture procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception. À ce titre, je m'engage à :

1. Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches.
2. Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution.
3. Accepter les contrôles externes réalisés par LEKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire.

Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des pots de miel.

Les adhérents qui souhaitent recevoir L'Abeille de France en version numérique doivent obligatoirement nous transmettre un e-mail. Attention, l'e-mail d'un adhérent doit être unique et ne peut pas être utilisé pour plusieurs adhérents.

1 Sur le site du SNA, vos adhérents retrouveront :

- les conditions générales et les franchises des assurances apicoles : https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/
- Les informations concernant l'étiquetage des contenants de miel et l'écocontribution : https://www.snapiculture.com/mentions-obligatoires-miels/

2 Dans leur espace client personnel sur https://www.apiconnect.fr/, les adhérents qui ont souscrit à un des packs (bronze, argent ou or) pourront consulter ces documents, et télécharger leurs attestations ainsi que le kit info tri Léko.

3 Concernant les webinaires, et les propositions de stages, ils vous seront communiqués au fur et à mesure de leur mise en place.

LES PAGES DU GDSA

https://gdsa74.fr//

TU n° 138

Septembre 2024

Le mot de la Présidente

Si je vous disais que tout va bien dans le meilleur des mondes… Me croiriez-vous ? A l'heure où je rédige cette tribune, le bilan de l'année apicole qui s'achève est mitigé, voire calamiteux pour certains. La saison a été compliquée à gérer en raison d'un printemps pluvieux et froid mettant à mal la qualité et la quantité de la ressource pollinique et de nectar ainsi que la résistance des colonies face à ces disettes.

Ces épisodes printaniers pluvieux et froids demandent un suivi régulier des colonies ainsi qu'une réactivité de l'apiculteur, car une mortalité par famine peut être très rapide. Cependant, préserver la qualité du miel et ne pas l'adultérer par du sirop de sucre rend périlleux le nourrissement des colonies au printemps, au moment de la saison où la pose des hausses est imminente. Pour couronner le tout, la météo du printemps a également favorisé la prolifération de pucerons et, sur certains secteurs du département, tout comme en Suisse, en Allemagne et en Autriche, induit une récolte de miel de mélézitose dit « miel béton »

Pour les apiculteurs concernés, cela signifie beaucoup de manutentions et peu de rendement. Et surtout, le danger de faire hiverner des colonies qui ont stocké ce miellat dans le corps de la ruche. *(Lire l'article dans ce TU).*

Le constat est sans appel, la conduite des colonies est de plus en plus exigeante et demande plus d'interventions que par le passé.

Communication

Hélas le contenu de nos communications n'est souvent pas très optimiste, mais vous informer n'est-il pas l'une des missions du GDSA ?

Le désengagement de l'Etat en apiculture fait reposer sur la filière l'organisation de programmes de lutte et de surveillance (varroa, frelon, bientôt la loque américaine et la communication pour certains évènements), raison pour laquelle je souhaite revenir sur la communication faite par le GDSA à destination de ses adhérents.

Le GDSA qui vous représente et défend la santé de vos abeilles, a décidé de vous informer dès qu'il est destinataire d'une information concernant la protection des colonies. Ces informations peuvent être sources d'inquiétude et cela est tout à fait compréhensible. Connaître les risques n'évite pas le danger, mais ceci est indispensable pour permettre à l'apiculteur de mettre en place les mesures de protection et de prévention adaptées.

En marge des Espèces Exotiques Envahissantes introduites sur notre territoire par le biais des échanges commerciaux et ayant un impact sur l'apiculture, varroa, frelon et… Aethina sur l'île de La Réunion, les effets du changement climatique ne sont pas sans incidence pour l'apiculture.

Depuis 2012, le moustique tigre (*Aèdes albopictus*) s'est installé progressivement en remontant vers le nord, dans les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Chaque année, pour prévenir le risque de transmission des virus de la dengue, du chikungunya et Zika dont il est vecteur, l'Agence Régionale de Santé met en place une

surveillance renforcée du 1er mai au 30 novembre, dont des actions de démoustication dans les zones concernées par un cas avéré et déclaré de l'une de ces maladies.
Cet été, des actions de démoustication ont été réalisées dans huit zones du département afin de prévenir parmi la population l'apparition de cas autochtones des maladies citées. Ces zones de démoustication sont d'un rayon de 150 mètres autour du foyer.
Cet automne, vous avez également reçu l'information concernant la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) qui ont des conséquences graves sur la filière ovine et bovine, et possiblement de manière indirecte sur les colonies d'abeilles. La lutte contre la dissémination de ces deux maladies nécessite l'usage d'insecticides pour limiter la prolifération des moucherons culicoïdes responsables de la transmission des virus aux ruminants.
En raison de la toxicité pour les abeilles des insecticides utilisés, les colonies des apiculteurs situées à proximité d'élevages ovins ou bovins peuvent être indirectement impactées. Les apiculteurs doivent en être informés, c'est ce que fait le GDSA. Pour plus d'explication, vous pouvez nous contacter, certains d'entre vous l'ont déjà fait.
Cependant, cette communication est tributaire des aléas de distribution des messages en nombre qui peuvent être ralentis ou bloqués dans les messages indésirables ou spam de votre boite mail ; pensez à la vérifier régulièrement… Nous faisons notre possible pour trouver des solutions afin de corriger ce contretemps technique indépendant de notre volonté.
Pour pallier ces dysfonctionnements, vous pouvez également suivre notre page Facebook GDSA 74 sur laquelle seront également publiées ces informations et pour lesquelles vous recevrez des notifications en tant qu'ami de notre page.

Feuille de route du GDSA pour 2025 :

Le rôle du sanitaire devient primordial dans ce contexte d'implication de la filière dans la gestion des maladies. **La responsabilité des apiculteurs doit être renforcée pour prévenir l'introduction et la propagation des maladies ainsi que les connaissances sanitaires adéquates.**
Pour cette raison, l'accent sera mis sur l'accompagnement des apiculteurs pour la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'hygiène pour prévenir la propagation des maladies. Nous avons commencé cette prévention lors de l'AG du GDSA par le choix du sujet traité au cours de la conférence de Louis Pister, président de la FNOASD, «La Biosécurité en apiculture».
Dans ce contexte, **les ruchers-écoles** ont un rôle prépondérant dans la formation des apiculteurs, mission qu'ils remplissent depuis de longues années grâce à leurs équipes de bénévoles. Merci à eux pour leur dévouement. Pour les aider dans le choix des sujets, ils peuvent s'adresser au réseau de formateurs de la FNOSAD et /ou de la FRGDS AURA. Ils peuvent également faire appel au vétérinaire du GDSA, le Dr Florentine Giraud, au vice-président Gilles Fournier et à la présidente.
Vous savez maintenant que **la loque américaine** est une maladie du couvain qui n'est plus gérée en totalité par les services de l'Etat mais par la filière apicole et qui reste cependant à déclaration obligatoire (OMAA). Par délégation un Plan Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) est en cours d'élaboration pour organiser la **prévention** la **surveillance** et la **lutte**.
Cet automne, vous avez été informés de la situation des foyers de **loque américaine en Haute-Savoie**.
En conséquence, la gestion du nouveau foyer de cet automne 2024 a basculé de ce fait d'une obligation de visite de ruchers à une vigilance accrue de la part des apiculteurs

dans le voisinage du foyer. Le maire de la commune concernée a été informé et sensibilisera ses administrés sur les risques de dissémination.
La DDPP continuera néanmoins à mander les vétérinaires apicoles pour toute suspicion déclarée dans le cadre du dispositif OMAA. Reste entière la question du statut des TSA qu'il serait indispensable d'intégrer dans le dispositif.

Lutte contre Varroa, un nouveau médicament, le Varroxal a remplacé l'Apibioxal qui ne sera plus délivré par le GDSA. Le Varroxal est proposé en deux conditionnements et il a une stabilité de 5 ans. Le coût du traitement à la ruche revient de 0,83€ à 1 €, contre 5 € avec l'Apibioxal. En concertation avec les vétérinaires, afin de prévenir les erreurs de dosage, la rédaction d'un tableau d'aide à la préparation de la solution thérapeutique est en cours.
Comme chaque année, un certain nombre d'entre vous a reçu la visite d'un TSA ou d'un vétérinaire dans le cadre de la lutte contre varroa. Remercions les TSA volontaires et bénévoles pour leur engagement, ainsi que nos deux vétérinaires qui consacrent de leur temps à cette mission.

Le **frelon à pattes jaunes**… Un article lui est dédié dans nos pages.
Je rappelle encore et toujours que cette lutte est collective et que vous en êtes les acteurs ! Je tiens à saluer et remercier l'engagement des bénévoles. Pour certains d'entre eux, à certaines périodes, il s'agit de 30 à 40 heures par semaine, consacrées à cette lutte et ceci en toute discrétion… Ce n'est plus du bénévolat !!!
Nous savons que pour cette lutte, nous pouvons compter sur le soutien du Conseil Départemental et de son Président que nous remercions vivement. Nous l'avons rencontré pour l'informer de la situation en Haute-Savoie et lui faire part des difficultés rencontrées sur le terrain. En tant que mandataire de la lutte contre le frelon, nous, la Section Apicole du GDS des Savoie, étions présents au Forum des collectivités territoriales. Une réunion avec les représentants des intercommunalités nous a également permis de présenter l'organisation de la lutte départementale et de solliciter leur aide. Nous sommes également en relation avec le SDIS qui, dans certaines situations, participe à cette lutte en apportant une aide logistique pour les interventions en milieu urbain. Remerciement à tous !

Appel à volontaires
Pour terminer cette tribune, si vous souhaitez participer à la mission d'intérêt collectif de défense sanitaire apicole de votre département, rejoignez-nous, vous serez les bienvenus ! Pour mieux vous servir, le GDSA a besoin de renforcer l'équipe du Conseil d'Administration et recherche des compétences en webmaster, connaissance des outils de gestion de site web, en communication numérique et en organisation évènementielle. Merci de me contacter par mail francegave.gdsa74@gmail.com

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année !

Retrouvez nous sur **https://gdsa74.fr/** et sur notre page **Facebook**
Où trouver de l'information de qualité : en vous abonnant à la revue **« La Santé de l'Abeille »,** ainsi que sur le nouveau site de la FNOSAD **https://fnosad-lsa.fr** et sur la **chaîne YouTube de la FRGDS AURA.**

Conseil de lecture : *ce petit livre m'a été offert cet été et je ne peux que vous en recommander la lecture. Ce n'est ni un roman, ni un ouvrage technique mais une ode à l'abeille noire racontée par Yves Elie narrateur poète truculent dont le récit apporte des informations bien intéressantes sur l'histoire de la filière apicole au cours de nos siècles modernes.*

France GAVE.

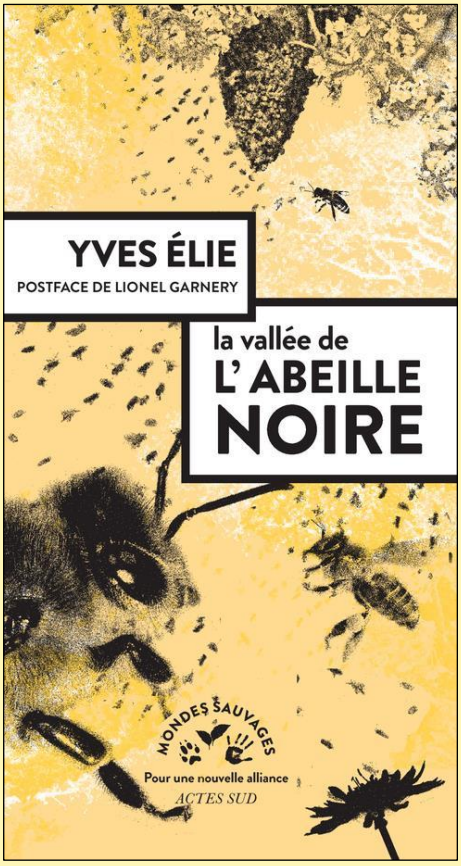

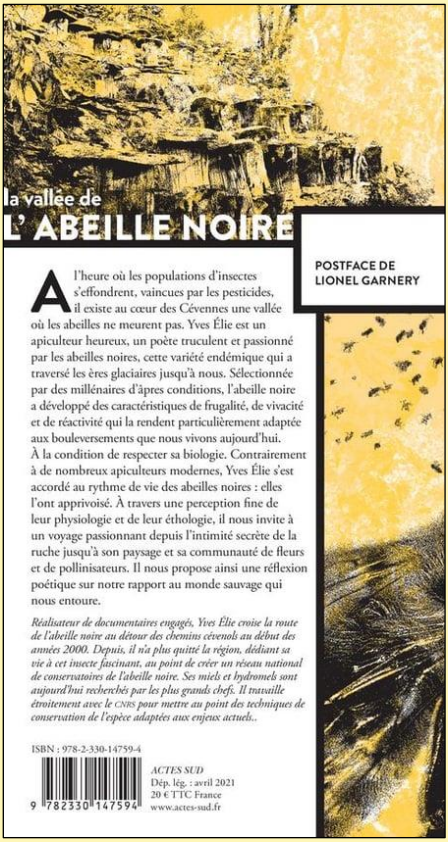

Lutte en Haute-Savoie (chiffres au 1er octobre 2024)

Chaque année, la lutte contre le frelon asiatique est mise en place dans le département de Haute-Savoie, coordonnée par le GDS des Savoie ; ce dernier s'appuie sur un réseau d'apiculteurs bénévoles adhérents au GDS via les groupements de défense sanitaire apicole (GDSA74). L'efficacité de la lutte repose sur **un protocole national décliné sur 3 piliers majeurs** : le piégeage des fondatrices au printemps (avec l'utilisation des Beevital et selon le protocole), la destruction des nids et la protection des ruchers.

Calendrier des actions contre le frelon à pattes jaunes

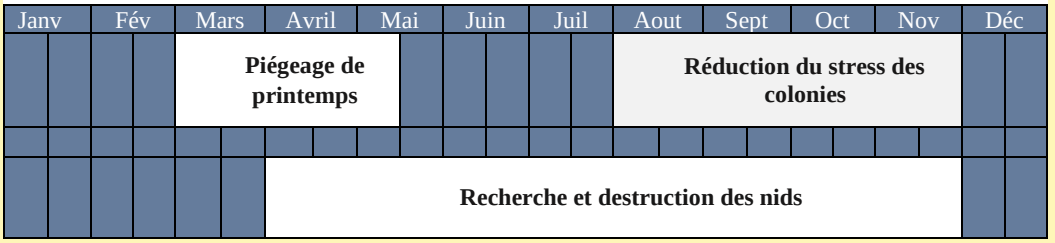

Le frelon asiatique évolue de manière exponentielle ces dernières années dans le département (cf. tableau 1). Selon une étude, 90 % des nids doivent être détruits sur 7 ans pour réduire de moitié la densité de frelons asiatiques. Les apiculteurs doivent se faire la raison qu'ils devront vivre avec le frelon ces prochaines années, et doivent par conséquent, **s'organiser pour protéger leurs colonies**.

Tableau 1 : statistiques 2023-2024 en Haute-Savoie au 1er octobre

Année	2022	2023	2024
Nids détruits	42	214	330
Nids signalés	47	247	339

Prédation sur les ruchers

En Haute-Savoie, contrairement à d'autres départements, la prédation est **encore faible, d'où la nécessité pour les apiculteurs de renforcer la prévention et la protection de leurs ruchers, mais également de se former à la recherche des nids.**
Pour rappel, plusieurs seuils de prédations sont observables, chacun avec des conséquences différentes sur les ruchers.

Tableau 2 : seuil de prédation sur les ruchers

Niveau de prédation	Seuil	
Prédation faible	1 frelon/ruche	sur toutes les ruches du rucher
Prédation moyenne	3 frelons/ruche	
Prédation forte	> 3 frelons/ruche	

Le piégeage au rucher ne doit pas être mis en place si **aucune prédation n'est observée,** au risque d'attirer le frelon, mais aussi de piéger des insectes non-cibles.

Les actions les plus efficaces au vu de la densité actuelle sont la destruction des nids et la protection des ruchers.

Une lutte intégrée collective

En aucun cas, elle ne sera faite par les gestionnaires de secteur et référents bénévoles du réseau qui sont là pour accompagner et former les apiculteurs dans cette lutte. Toute la partie logistique de la lutte demande un engagement sans faille des gestionnaires départementaux, bénévoles, qui comptabilisent à ce jour au moins 4 h par semaine, jusqu'à 40 heures pour certains (animateurs départementaux). Des heures non comptées sont également dédiées aux interventions de sensibilisation afin d'impliquer les collectivités et le grand public dans la lutte. Malgré ce dispositif, des appels au secours sont encore répertoriés quand les frelons sont sur le rucher. Cette lutte est collective et intégrée, **chaque apiculteur doit gérer la lutte sur son rucher : protéger ses colonies et détecter les nids à proximité.**

Laetitia Bugey, Animatrice de la section apicole du GDS des Savoie

Miel de forêt et toxicité pour l'abeille mellifère en hivernage.

Cet article reprend essentiellement les résultats d'expérimentations et de méta-analyse dont les références sont citées en bibliographie.

La récolte de miel de forêt de la fin juillet à début août de cette année a été très difficile, voire impossible à extraire dans plusieurs espaces géographiques de la Haute-Savoie.

Les colonies avaient accumulé des quantités importantes de miellat jusque dans le nid à couvain. Certaines en ont rentré jusqu'à 60 kg en à peine deux semaines.

Ce miel de forêt présentait un taux de mélézitose supérieur à 10 % à 12 % entraînant une cristallisation dans les rayons en moins de 48 heures.
Dans une première partie, on évoquera les causes de la présence du mélézitose dans ce miellat. Ensuite, on étudiera les effets sur l'abeille et les colonies durant la période hivernale.
Enfin, on abordera les actions possibles qui peuvent être mises en place par l'apiculteur pour limiter ses effets.

1ère partie : Le mélézitose qu'est-ce que c'est ?

Le mélézitose est un trisaccharide constitué de deux molécules de glucose et une molécule de fructose formant chimiquement soit du saccharose lié à une molécule de glucose, soit une molécule de glucose liée au turanose.

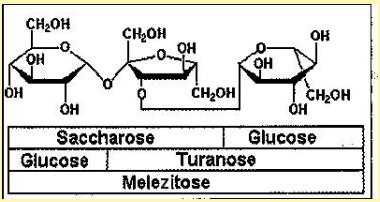

Wikipédia

Ce sucre est produit par des insectes-piqueurs, suceurs de l'ordre des hémiptères, principalement des pucerons ou des cochenilles.

Ces insectes absorbent d'importantes quantités de sève élaborée, prélevées dans le phloème des plantes. Ils rejettent le surplus de liquide sucré sous forme de gouttelettes.

Ces populations de pucerons sont fortement impactées par les variations de températures, la quantité de précipitations, mais aussi de la pression plus ou moins forte de leurs prédateurs (guêpes, frelons…) sur les individus ailés et reproducteurs nés à l'automne précédent.

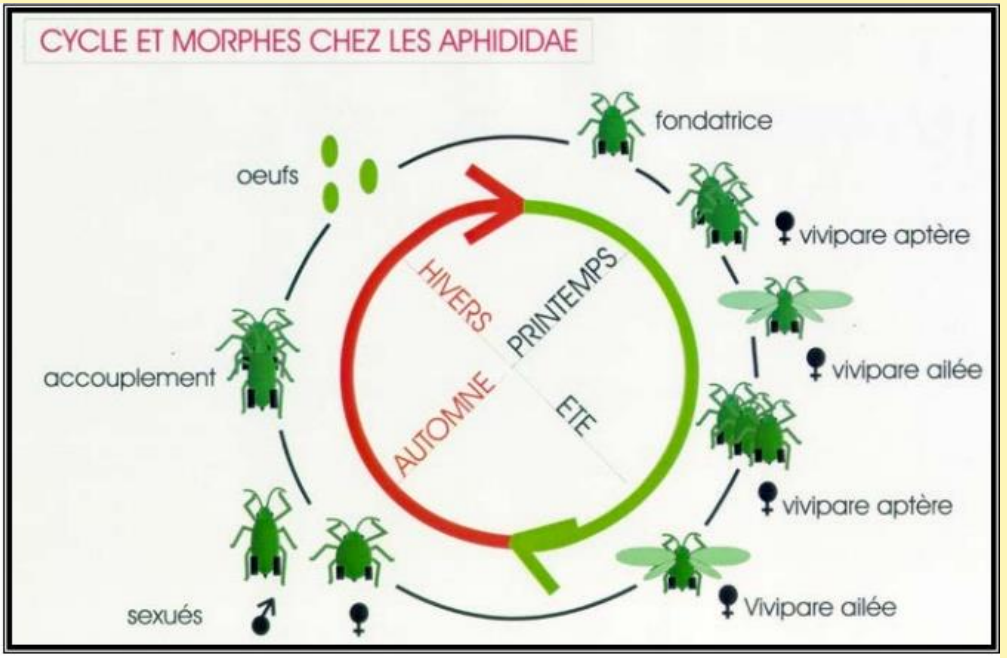

Fun Mooc Cycle biologique des pucerons

Certains arbres "dégoulinent" d'une matière sucrée et sirupeuse. Les feuillages en sont entièrement recouverts. C'est le cas, par exemple du chêne, du sapin, de l'épicéa ou certaines espèces de tilleuls, mais aussi du saule, du frêne, de l'orme, du peuplier, de l'érable…

Dans certaines conditions, les gouttelettes de miellat cristallisent rapidement sur le feuillage à la faveur d'une évaporation rapide donnant une substance collante et sucrée.

Ce produit est alors appelé « manne ». On observe ce phénomène en Europe centrale, en Allemagne, dans les Alpes et notamment dans les forêts montagnardes.

Il se produit de manière aléatoire, tous les 5 à 10 ans, mais il semblerait que l'augmentation de températures en favorise la fréquence.

La célèbre « manne de Briançon » phénomène redouté des apiculteurs locaux est produite à partir du miellat de mélèze. Ce miel emmagasiné se travaille très difficilement tant au niveau de l'extraction que du conditionnement.

Cette particularité désagréable est due à la présence importante de ce fameux sucre appelé mélézitose que nous avons évoqué précédemment.

Parmi les hémiptères, il existe de nombreuses espèces de pucerons qui sucent la sève du phloème en changeant sa composition chimique pour le rejeter sous forme de miellat qui est ensuite récupéré par les abeilles et les fourmis.

Mais certaines d'entre elles sont réputées pour produire plus de mélézitose que d'autres. Si la sève de l'arbre est essentiellement composée de saccharose, c'est bien le puceron qui, au moment de sa digestion, produit le mélézitose au moyen d'une enzyme dans son intestin.

- Le puceron noir de l'épicéa (Cinara piceae),
- Le puceron farineux de l'épicéa (Cinara costata),
- Le puceron rouge-brun (Cinara pilicornis)
- Le puceron gris-brun (Cinara cunéomaculata)

sont les principaux responsables, dans notre région, de la production de ce « miel béton » issu du miellat produit sur les résineux, dont l'épicéa, arbre très présent dans nos vallées.

Mais la présence de fourmis comme Lasius niger semble aussi, jouer un rôle important dans la production de mélézitose par les pucerons. En effet, ses lointaines cousines de nos abeilles ont une nette préférence pour les miellats riches en acides aminés et trisaccharides comme le mélézitose. Ce type de miellat stimule la croissance de leurs colonies.

Il y aurait un phénomène de symbiose mutualiste « gagnant-gagnant » entre les pucerons et les fourmis :

« J'assure ta protection contre tes ennemis, mais tu produis du mélézitose ».

Pixabay

Ainsi, la production de miellat riche en mélézitose est la résultante d'interactions extrêmement complexes entre l'arbre, le puceron et les fourmis, bénéfiques à chacun des trois acteurs, le tout s'exerçant dans un environnement botanique, météorologique, hygrométrique particulier.

L'altitude, les températures de l'air, l'humidité relative et la nature géologique des sols, ont, eux aussi, des effets sur la variabilité de la présence de trisaccharide dans les miellats.

Diagramme de dispersion de la proportion de mélézitose de 620 échantillons de miellat produits à différentes températures de l'air à partir d'espèces de pucerons (Cinara sp.) vivant sur *Abies alba* (bleu ; pente = 0,742 ; *p* = 0,008) et vivant sur *Picea abies* (jaune ; pente = 1,094 ; *p* = 0,002) et d'espèces de cochenilles (*Physokermes* sp.) vivant sur *Picea abies* (vert ; pente = 0,459 ; *p* = 0,113). Les niveaux de signification sont mis en évidence par les astérisques sur la droite de régression respective (* *p* < 0,05, ** *p* < 0,01, *** *p* < 0,001).

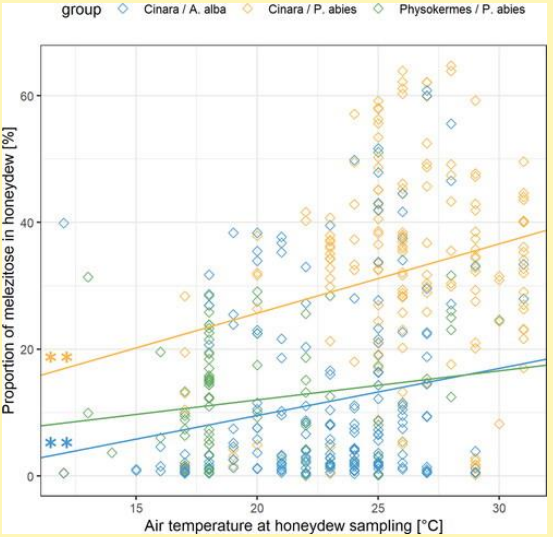

V.C Seeburger

Nuage de points de la proportion de mélézitose de 620 échantillons de miellat produits à différents niveaux d'humidité relative à partir d'espèces de pucerons (*Cinara* sp.) vivant sur *Abies alba* (bleu ; pente = −0,150 ; *p* = 0,025) et vivant sur *Picea abies* (jaune ; pente = −0,213 ; *p* = 0,060) et d'espèces de cochenilles (*Physokermes* sp.) vivant sur *Picea abies* (vert ; pente = −0,444 ; *p* < 0,001). Les niveaux de signification sont mis en évidence par les astérisques sur la droite de régression respective (* *p* < 0,05, ** *p* < 0,01, *** *p* < 0,001).

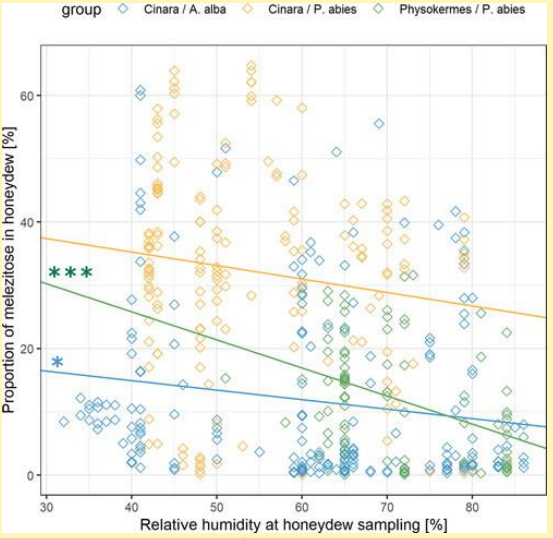

V.C Seeburger

Par exemple, un sol calcaire de type karstique diminuera l'accès à l'eau des arbres hôtes de cette zone, augmentant ainsi l'osmolalité de la sève et favorisant la production de cet oligosaccharide.

Ces interactions ne sont encore pas toutes élucidées tant elles sont complexes.

La teneur en mélézitose des miellats produits par une même variété de pucerons peut varier considérablement d'un emplacement à l'autre, d'une saison à l'autre, de la présence plus ou moins importante de colonies de fourmis...

D'autre part, le mélézitose peut provenir de différents producteurs de miellat à partir d'essences d'arbres variées dont, principalement, des résineux, mais aussi, dans une moindre mesure, d'autres essences comme le tilleul. Les miellats de sapin contiennent en général peu de cristaux de mélézitose mais la teneur est variable et peut monter jusqu'à produire un miel de sapin pâteux et difficile à filtrer. Les miellats de Douglas, d'épicéas ou de mélèzes sont plus fortement chargés en mélézitose.

Dans un même secteur, des ruchers éloignés de quelques kilomètres peuvent être touchés à des niveaux très variables. Plus le taux de mélézitose est élevé dans le miellat plus il cristallise et est difficile à extraire.

2ème partie :
Quels impacts pour les abeilles mellifères ?

La sève du phloème contient principalement du saccharose (disaccharide), des acides aminés, des phénols qui interviennent dans la défense chimique de l'arbre ou de sa résistance au stress hydrique. La composition chimique de la sève des arbres est modifiée par plusieurs facteurs. Ces variations expliquent la disponibilité des nutriments et l'attractivité pour les hémiptères.

Les sucres du miellat sont constitués essentiellement de glucose, de fructose et de polysaccharides dont le mélézitose et l'erlose.

A l'analyse, les miellats de forêt sont souvent de couleur sombre, ont une conductibilité électrique, exprimée en millisemens par cm (mS/cm) qui fluctue entre 0,8 et 1,5 mS/cm. Cette conductibilité élevée témoigne de la présence de nombreux sels minéraux. L'analyse de plusieurs échantillons de miel cristallisé a montré qu'il existe une corrélation entre la teneur en mélézitose, la conductibilité électrique et la teneur en sels minéraux.

Taux de minéraux et de mélézitose de la nourriture d'hiver contenant du miellat ou du sirop

		Nourriture d'hiver							
		Miellat			Sirop				
Echantillon		**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**
Conductibilité électr.	MS/cm	1,46	1,26	1,09	1,17	0,23	0,37	0,23	0,3
Potassium	Ppm	4454	3823	4082	3507	217	630	180	450
Magnésium	Ppm	159	149	148	154	16	28	18	21
Calcium	Ppm	36	32	29	28	24	25	24	25
Sodium	Ppm	13	14	16	8	10	9	13	10
Phosphore	Ppm	580	420	510	380	50	80	30	90
Concentration. de mélézitose	%	18,5	19,1	13,8	22,6	<1	<1	<1	<1

Agroscope Liebefield : pourquoi le miellat cristallisé est-il toxiquepour les abeilles pendant l'hivernage ?

Centre Suisse de Recherches apicoles (1985)

Plus la conductibilité électrique est élevée, plus hautes sont les teneurs en mélézitose et en sels minéraux.

Depuis de nombreuses années, les apiculteurs observent, épisodiquement, des pertes massives de leurs colonies au cours de l'hiver. Ces pertes ayant souvent lieu après chaque année de grande production de miel de forêt. Elles sont accompagnées de fortes dysenteries, souvent associées à la nosémose à Noséma apis.

Durant l'hiver, au cours des vols de propreté, les façades des ruches sont maculées d'excréments. Puis au mois de mars, les apiculteurs découvrent des colonies moribondes se traduisant par une population très faible, un tapis d'abeilles mortes sur le plancher, des survivantes à l'abdomen gonflé peinant à se déplacer au milieu de cadres tachés d'excréments sur les montants et sur toutes les surfaces des rayons.

La littérature apicole fait état de plusieurs recherches s'intéressant aux effets du mélézitose sur la santé des colonies.

Leurs conclusions aboutissent toutes au même résultat.

La présence de mélézitose dans les provisions hivernales est nocive pour les abeilles.

Elle est la principale responsable de la perte massive des colonies au cours de l'hiver suivant un épisode de récolte de ce miellat quelques mois plus tôt.

Plus les taux de mélézitose et de sels minéraux sont importants dans les provisions hivernales, plus les pertes sont conséquentes.

Pertes de colonies en fonction de la teneur en mélézitose des aliments d'hiver

	Teneur en mélézitose en %		
	0-10	10,1-20	plus de 20
Nbre. de colonies initial	159	409	248
Nbre. de colonies survivantes	154	329	178
Nbre. de colonies péries	5	80	70
Pertes (P < 0,001)	3%	20%	28%

Pourquoi le miel de miellat cristallisé est-il toxique pour le Centre suisse de recherche apicole Liebefeld

Influence des sels minéraux :

En 1985 et 1986, des chercheurs du centre de recherche apicole de Liebefeld, Imdorf A. Bogdanov S. et Kilchenmann V. ont procédé à différents essais et conduit une enquête dans la littérature sur les effets de la présence de miel de miellat contenant différentes concentrations de mélézitose et de sels minéraux.

Il ressort de leurs études que le mal des forêt (Maladie noire) et la dysenterie étaient les troubles les plus fréquemment observés pendant et après les miellées sur miellats.

Les chercheurs du Centre de recherche apicole de Liebefeld se sont intéressés sur les effets de la présence de sels minéraux dans le corps des abeilles sans intestins et dans les intestins prélevés sur des abeilles différentes.

Les résultats de ces essais montrent la présence, dans les intestins des abeilles nourries au miel de miellat riche en mélézitose d'un taux de potassium accru de 200%, celui de magnésium de 100 % et celui de phosphore de 25 % alors que les taux sont restés stables dans le corps des abeilles sans intestins.

Les auteurs font état de travaux conduits en Europe orientale, où les miellées sur miellats sont très fréquentes. Ces études signalent des altérations morbides sur la membrane péritrophique du ventricule protégeant les cellules épithéliales, dues à la présence de chlorure de potassium dans l'alimentation.

Des abeilles en cage avaient leur membrane péritrophique détruite et les cellules épithéliales détériorées après nourrissement pendant sept à huit jours avec du miel de miellat. Au bout d'une dizaine de jours, les cellules épithéliales commençaient à se dissoudre.

On sait que la membrane péritrophique et les cellules épithéliales sécrètent des enzymes digestives, transportent des nutriments de l'intestin à l'hémolymphe et ont un rôle majeur dans l'immunité individuelle de l'abeille.

L'altération de ces éléments physiologiques a des répercussions graves sur le métabolisme des ouvrières et est propice au développement de Noséma apis et de maladies virales.

Influence du mélézitose :

En 2020, Seeburger V.C et son équipe de l'université Hohenheim à Stuttgart publient les résultats de leurs recherches sur les effets toxiques du mélézitose sur les ouvrières.

Trois essais conduits sur des abeilles en cage ont été menés durant plusieurs années consécutives. Les ouvrières nourries avec du mélézitose ont montré une augmentation de l'absorption alimentaire, un poids intestinal plus important ainsi qu'un gonflement abdominal, des mouvements altérés et une mortalité plus élevée par rapport aux abeilles nourries avec un régime alimentaire témoin.

Au cours de leurs différentes expérimentations, ils ont découvert que si l'abeille était capable de digérer avec peine le mélézitose pendant la période d'activité, cette métabolisation était de longue durée et entraînait une modification des bactéries composant son microbiote intestinal.

En situation d'hivernage, le comportement hygiénique des abeilles les pousse à déféquer à l'extérieur. Au cours de la période de froid, le mélézitose s'accumule dans le tube digestif suite au difficile processus de digestion. Les abeilles d'hiver ayant une longue durée de vie, la quantité de mélézitose retenue dans l'intestin postérieur peut rapidement devenir trop importante par rapport à leurs capacités digestives, entraînant des troubles intestinaux sévères.

On imagine aisément que cette difficulté à traiter cet oligosaccharide, associée à l'altération de la membrane péritrophique et des cellules épithéliales de l'abeille par les sels minéraux, entraînera inévitablement un grave déséquilibre de la colonie qui la conduira sans doute à sa perte selon le taux de présence dans les provisions hivernales de ces éléments.

3ème partie :
Quelles actions mettre en place ?

Les moyens d'actions de l'apiculteur sont limités et très contraignants.

Lorsqu'une miellée sur du miellat débute, le mieux est de déplacer ses colonies sur un autre site à plusieurs kilomètres, mais cela n'est pas souvent possible.

Autre solution, extraire le miellat toutes les 24 à 48 heures en plaçant des cadres de hausse vides en rotation. Très chronophage et nécessitant d'avoir un bon stock de cadres à disposition, cette opération n'est réalisable qu'avec un nombre réduit de colonies.

Pour les apiculteurs ayant un rucher plus important, il faudra sacrifier de nombreux cadres de hausses pour éviter un blocage de ponte et un engorgement total des cadres de corps.

A la fin de la miellée, les cadres seront retirés pour être traités par l'apiculteur. Auparavant, il faudra faire le bilan des provisions stockées à l'intérieur du corps et retirer tous les cadres pleins pour les remplacer par des cadres bâtis ou à bâtir vides, à raison d'un cadre pour deux cadres de miellat retirés.

Un nourrissement d'au moins 8 à 10 litres de sirop 50/50 viendra atténuer les effets néfastes de ce miellat, sur les abeilles.

Que faire de ces cadres de hausses pleins ?

L'usage de la picoteuse permettra d'extraire une partie de ce miellat mais les cadres seront fortement détériorés.

La fonte des cadres séparera la cire du miellat mais celui-ci sera impropre à la consommation à cause du taux élevé d'HMF (hydroxy méthyl furfural).

Le lavage des cadres par trempage dans l'eau tiède demandera beaucoup d'efforts à l'apiculteur et il faudra veiller à leur essorage et à leur stockage dans un lieu bien ventilé pour éviter les moisissures.

Enfin, une dernière solution consiste à faire sortir ce miellat par des colonies fortes au moment des inter miellées de printemps. On placera une hausse contenant du miellat sous le corps et une hausse vide au-dessus. Les abeilles transféreront ce miellat, débarrassé du mélézitose, dans la hausse supérieure. Il pourra alors être extrait.

Conclusion :

Apis mellifera est, à l'origine, une espèce forestière. Cela suppose que son microbiote a suffisamment évolué pour s'adapter aux sucres typiques du miellat. Les colonies sauvages évoluaient dans des espaces naturels qui offraient une diversité de ressources qui ne sont plus disponibles aujourd'hui.

D'autres oligosaccharides comme l'erlose et le raffinose peuvent causer des problèmes identiques au mélézitose. Ce dernier est le trisaccharide le plus courant dans le miellat d'épicéa, car l'épicéa est l'arbre hôte de la plupart des espèces productrices de miellat en Europe en l'absence des pins.

En période d'activité, les colonies peuvent compenser les troubles liés à la présence de ces sucres complexes en synergie avec des agents pathogènes tels que les virus de la paralysie, par l'élevage de nouveaux couvains et les comportements immunitaires sociaux.

Il n'en est pas de même pendant la période hivernale. Si l'apiculteur n'a pas éliminé ce miellat des cadres de provisions et complété par une dizaine de litres de sirop 50/50, les abeilles seront confrontées à des problèmes de digestion durant la période froide pendant laquelle aucun élevage n'est possible et les vols de propreté sont rares.

Gilles Fournier

Bibliographie :

Seeburger, V.C. D'Alvise, P. Shaman, B. Schweikert, K. Lohaus, G. Schroeder, A. & Hasselmann, M. (2020). The trisaccharide melezitose impacts honey bees and their intestinal microbiota. PLoS One, 15(4), e0230871.

Seeburger, V. C. Shaaban, B. Schweikert, K. Lohaus, G. Schroeder A. & Hasselmann, M. (2021). Environmental factors affect melezitose production in honeydew from aphids and scale insects of the order Hemiptera.
Journal of Apicultural Research, 1-11.

Volkl, W. Woodring, J. Fischer, M. Lorenz, M.W. Hoffmann, K.H. Ant-aphid mutualisms: The impact of honeydew production and honeydew sugar composition on ant preferences. Oecologia 1999, 118, 483–491.

Imdorf A ; Bogdanov.S ; Kilchenmann. V ; Du miel de miellat cristallisé dans les hausses et les corps de ruches- Comment réagir ? Centre Suisse de Recherches Apicoles Liebefeld CH-3003 Berne.

Marchenay Philippe. Miels, miellats, miellées. In : Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 35e année, 1988. pp. 121-146.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclarez vos ruches

entre le 1er septembre
et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Vous constatez des mortalités ou des affaiblissements de colonies d'abeilles

Contactez rapidement l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) de votre région.

omaa

- Un guichet à votre écoute gratuitement
- Une prise en compte de votre déclaration
- Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
- Un retour individualisé
- 7 jours sur 7 toute l'année

Comprendre ce qui impacte vos colonies : *Varroa destructor*, frelon asiatique, loques, virus, intoxication, problèmes zootechniques…

Participer collectivement à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère.

www.plateforme-esa.fr

omaa

- Auvergne-Rhône-Alpes **04 13 33 08 08**
- Bourgogne-Franche-Comté **03 62 02 28 20**
- Bretagne **02 44 84 68 84**
- Hauts-de-France **03 62 02 08 02**
- Île-de-France **01 86 86 00 25**
- Occitanie **05 31 60 91 91**
- Pays de la Loire **02 41 69 80 69**
- Provence-Alpes-Côte d'Azur **04 83 43 33 49**

www.plateforme-esa.fr

COMMANDE INDIVIDUELLE DE MEDICAMENT
Automne 2024
TRAITEMENT HIVERNAL EN PERIODE HORS COUVAIN

NOM : …… Prénom : ……..…

Adresse : ……..

Code Postal : …… Ville : ……

Tél portable : …… Mail : ……@……..……...

Faites vos commandes dès la réception du TU afin de recevoir vos médicaments au plus tôt pour faire le traitement sans couvain.

Envoyez votre bon de commande

par courrier postal : règlement par chèque à l'adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boëge

ou par mail : commandegdsa74@gmail.com : règlement par virement IBAN FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277

Rappel : DECLAREZ VOS COLONIES avant le 31 décembre 2024 mesdemarches.agriculture.gouv.fr

J'adhère au PSE ☐ Date : ____ / _____/ 2024 Signature :

Nombre de colonies à traiter : _____

Principe actif : ACIDE OXALIQUE		*Prix unitaire HT*	*Prix unitaire TTC*	*Quantité*	*Total €*
Nouveau **VARROXAL®** *autorisé en Bio* *Poudre pour dégouttement, sublimation, pulvérisation* *Utiliser dans colonie sans couvain* *Remplace Apibioxal*	1 sachet 75g pour 37 colonies (2g par colonie)	33,33 €	**40,00 €**		
	1 sachet 200g pour 100 colonies (2g par colonie)	69.16 €€	**83,00 €**		
OXYBEE® *autorisé en Bio* *flacon de 888 ml* *Utiliser dans colonie sans couvain*	1 flacon pour environ 25 colonies	29,20 €	**35,00€**		
Principes actifs : ACIDE OXALIQUE et FORMIQUE					
VARROMED® autorisé en Bio *flacon de 555 ml* *Utiliser dans colonie sans couvain*	*1 flacon* *pour environ 15 colonies*	21.70 €	**26,00 €**		
Frais d'expédition **Commander avant le 20 décembre 2024 pour recevoir votre commande par la poste**	**Varroxal : 75g ou 200g**				**7 € + 4€** **par produit supplémentaire**
	Varromed et Oxybee au delà de 2 flacons				**12 €+ 4 €** **par produit supplémentaire**
Faites vos commandes dès la réception du TU					
Mode de règlement	☐ **Virement**	☐ **Espèce**	☐ **Chèque**	**TOTAL**	**€**

Page détachable au recto

Bon de commande médicaments

SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains

OUVERTURE : du mardi au vendredi 8h00 / 16h30 Le samedi 8h /12h

Tél 04 50 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr

www.alpabeille.com

TOUT LE MATERIEL APICOLE
emballages, distributeur LEGA, protection ...

RUCHE HIRONDELLE
-imputrescible
- légère

CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi, nourrissement, cire et gaufrage)

* (Made in Hte-Savoie)

CIRE GAUFREE

.Cirier depuis 1958
.Meilleure cire en termes de qualité
.Provenance unique de nos apiculteurs Français
.Gaufrage de votre lot personnel dès 130kg
.Possibilité d'échange ou de rachat de votre cire
.Possibilité de faire des formats spéciaux sur commande
.Possibilité de gaufrage personnel en Bio

Crédit photos : Gettyimages.

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents d'associations

Crédit Mutuel

Meythet
10 route de Frangy – 74960 Annecy

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.